



RAPPORT ANNUEL

- GROUPE CGN SA
- CONSOLIDÉ CGN

2020

Détails des comptes
de l'exercice 2020
et leurs annexes

Rapport de l'organe
de révision



TABLE DES MATIÈRES

CONSOLIDÉ GROUPE CGN	2	GROUPE SA	24
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020	3	BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020	24
Actif	3	Actif	24
Passif	4	Passif	24
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	5	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	25
Produits	5		
Charges	6		
Compte de résultat	7		
COMPTE DES IMMOBILISATIONS DE L'EXERCICE 2020	8	TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2020	26
TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2020	10	ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	27
ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2020	11	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	28
RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2020	20		
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	21		

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

ACTIF

	NOTES	31.12.2020 en KCHF	BILAN en %	31.12.2019 en KCHF	BILAN en %
A	ACTIF CIRCULANT	17 834	27.4%	20 454	36.2%
1.	TRÉSORERIE	10 904	16.8%	12 344	21.9%
1.1	Caisses et chèques postaux	319	0.5%	722	1.3%
1.2	Banques c/c commerciaux	10 585	16.3%	11 622	20.6%
	<i>dont liquidités affectées à la rénovation du bateau Rhône</i>	6 182	9.5%	5 768	10.2%
2.	CRÉANCES RÉSULTANT DE LA VENTE DE BIENS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 612	2.5%	4 487	7.9%
2.1	Entreprises de transport (CH-Direct)	1 217	1.9%	1 279	2.3%
2.2	Débiteurs clients	436	0.7%	3 248	5.8%
	<i>/.</i> provision pour débiteurs douteux	-40	-0.1%	-40	-0.1%
3.	AUTRES CRÉANCES À COURT TERME	1 585	2.4%	1 410	2.5%
3.1	Débiteurs divers	1 585	2.4%	1 410	2.5%
4.	APPROVISIONNEMENTS	1 198	1.8%	1 340	2.4%
5.	ACTIFS DE RÉGULARISATION	2 534	3.9%	874	1.5%
B	ACTIF IMMOBILISÉ	47 218	72.6%	36 008	63.8%
1.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	938	1.4%	1 194	2.1%
1.1	Fonds en faveur du personnel	938	1.4%	1 194	2.1%
2.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 280	71.1%	34 814	61.7%
2.1	Compte des immobilisations	193 643	297.7%	193 041	341.9%
2.2	Objets inachevés	21 738	33.4%	3 577	6.3%
	<i>/.</i> compte d'amortissements	-169 101	-259.9%	-161 804	-286.6%
TOTAL ACTIF		65 052	100.0%	56 461	100.0%

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

PASSIF

	NOTES	31.12.2020 en KCHF	BILAN en %	31.12.2019 en KCHF	BILAN en %
A CAPITAUX ÉTRANGERS		41 981	64.5%	32 236	57.1%
1. CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		9 915	15.2%	11 640	20.6%
1.1 Créanciers et fournisseurs	9	2 796	4.3%	2 749	4.9%
1.2 Dettes à court terme portant intérêt		137	0.2%	266	0.5%
- dont part à court terme leasings financiers (<12 mois)	10	48	0.1%	235	0.4%
- dont part à court terme autres dettes portant intérêt (<12 mois)		89	0.1%	31	0.1%
1.3 Autres dettes à court terme		1 204	1.9%	1 216	2.2%
1.4 Passifs de régularisation	11	5 778	8.9%	7 409	13.1%
2. CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME	17	32 065	49.3%	20 596	36.5%
2.1 Dettes à long terme portant intérêts		24 633	37.9%	11 732	20.8%
2.1.1 Leasings financiers	10	53	0.1%	105	0.2%
2.1.2 Hypothèque BCV	12	5 062	7.8%	2 609	4.6%
2.1.3 Prêt Retraites Populaires	13	9 018	13.9%	9 018	16.0%
2.1.4 Prêts COVID I et II	12	500	0.8%	0	0.0%
2.1.5 Prêt privé obligataire 0.35%-31.12.2056	12	10 000	15.4%	0	0.0%
2.2 Autres dettes à long terme		7 432	11.4%	8 864	15.7%
2.2.1 Hypothèque 2 ^e rang des pouvoirs publics (nominal KCHF 4 800)	12	2 247	3.5%	2 247	4.0%
2.2.2 Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat (Genève)	25	18	0.0%	7	0.0%
2.2.3 Provisions	14	4 230	6.5%	5 416	9.6%
2.2.4 Fonds en faveur du personnel	15	938	1.4%	1 194	2.1%
B CAPITAUX PROPRES		23 071	35.5%	24 225	42.9%
1. CAPITAL-ACTIONS	17. 18	19 855	30.5%	19 855	35.2%
2. RÉSERVE LÉGALE ISSUE DU BÉNÉFICE		409	0.6%	100	0.2%
2.1 Réserve générale	19	409	0.6%	100	0.2%
3. RÉSERVES AFFECTÉES		6	0.0%	1 468	2.6%
3.1 Réserve d'amortissement	19	0	0.0%	309	0.5%
3.2 Réserve pour pertes futures art. 36 LTV trafic régional		0	0.0%	1 157	2.0%
3.3 Part de subventions non dépensées (Genève)	25	6	0.0%	2	0.0%
4. RÉSERVE FACULTATIVE ISSUE DU BÉNÉFICE		2 802	4.3%	2 802	5.0%
4.1 Résultat exercice	19	0	0.0%	0	0.0%
4.2 Résultat reporté	19	0	0.0%	0	0.0%
4.3 Réserve statutaire	19	2 802	4.3%	2 802	5.0%
TOTAL PASSIF		65 052	100.0%	56 461	100.0%

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

PRODUITS

	NOTES	2020 en KCHF	VARIATION en %	2019 en KCHF
A PRODUITS DE TRANSPORTS BRUTS	20	18 927	66.6%	28 432
/ commissions, rabais, escomptes		-495	52.0%	-952
Produits de transports nets		18 432	67.1%	27 480
B PRODUITS ACCESSOIRES		6 468	163.5%	3 957
1. Fermages et loyers	21	293	45.6%	643
2. Prestations internes	22	492	159.9%	307
3. Prestations pour tiers		262	64.4%	407
4. Produits de fonds de roulement		0	5277.9%	0
5. Contribution d'investissements	23	4 202	349.0%	1 204
6. Autres produits	24	1 220	87.4%	1 395
- dont dons		808	104.2%	775
C INDEMNITÉS	25	16 841	139.2%	12 103
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		41 741	95.9%	43 539

NA = ratio non applicable

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

CHARGES

	NOTES	2020 en KCHF	VARIATION en %	2019 en KCHF
A CHARGES POUR LE PERSONNEL	26	22 780	93.6%	24 343
1. Traitements et salaires		19 344	102.3%	18 916
2. Allocations, indemnités diverses, uniformes		2 318	75.7%	3 063
3. Charges sociales		2 606	110.2%	2 364
4. Indemnités réduction horaire de travail (RHT) encaissées		-1 488	NA	0
B FRAIS DE CHOSES		11 980	86.3%	13 884
1. DÉPENSES GÉNÉRALES	27	2 742	102.0%	2 687
1.1 Conseil administration (jetons de présence et suivi de mandats / projets)		335	76.6%	437
1.2 Organe de révision		33	100.0%	33
1.3 Autres mandataires de la Société		361	153.6%	235
1.4 Cotisations et taxes		1 165	120.5%	967
1.5 Dépenses générales pour le personnel		545	85.3%	639
1.6 Frais administratifs		302	80.4%	376
2. INFORMATIQUE		688	95.8%	718
3. MARKETING, PUBLICITÉ		933	72.9%	1 279
4. ASSURANCES ET SÉCURITÉ		509	80.7%	630
5. FERMAGES ET LOYERS		58	112.6%	51
6. ACHATS MARCHANDISES	28	73	40.3%	182
7. ÉNERGIE	29	3 094	81.5%	3 795
7.1 Carburants, combustibles et chauffage		2 615	79.4%	3 292
7.2 Énergie électrique		339	100.7%	337
7.3 Gaz, eau, lubrifiants		140	84.2%	166
8. FOURNITURES ET PRESTATIONS DE TIERS POUR L'ENTRETIEN	30	3 883	85.5%	4 542
8.1 Frais d'entretien bâtiments et divers		748	76.6%	976
8.2 Frais d'entretien bateaux		3 135	87.9%	3 565
C AMORTISSEMENTS	31	7 325	181.8%	4 029
1. Immobilisations		7 325	181.8%	4 029
dont amortissement «Rhône»		4 999	289.4%	1 727
D FRAIS DE CAPITAUX	32	679	152.2%	446
E IMPÔTS		43	121.1%	36
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		42 808	100.2%	42 739
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-1 066	-133.2%	800

NA = ratio non applicable

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

COMPTE DE RÉSULTAT

	NOTES	2020 en KCHF	VARIATION en %	2019 en KCHF
A RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-1 066	-133.2%	800
B CHARGES ET PRODUITS EXTRAORDINAIRES	33	-88	14.7%	-596
1. Charges exercices antérieurs		-96	15.4%	-621
2. Produits exercices antérieurs		82	327.4%	25
3. Charges extraordinaires		-75	NA	0
4. Produits extraordinaires		0	0.0%	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT ATTRIBUTION/ DISSOLUTION DES RÉSERVES		-1 154	NA	204
Attribution ou dissolution des réserves affectées	25	1 154	4944.8%	23
Attribution ou dissolution des autres réserves	25	0	0.0%	-227
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0	NA	0

NA = ratio non applicable

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

**COMPTE DES IMMOBILISATIONS
DE L'EXERCICE 2020**

	VALEUR D'ACQUISITION				AMORTISSEMENTS				VALEUR COMPTABLE 31.12.2020 en KCHF
	ÉTAT AU 01.01.2020 en KCHF	AUGMENTATIONS EN 2020 en KCHF	DIMINUTIONS EN 2020 en KCHF	ÉTAT AU 31.12.2020 en KCHF	TAUX	ÉTAT AU 01.01.2020 en KCHF	AUGMENTATIONS EN 2020 en KCHF	DIMINUTIONS EN 2020 en KCHF	
A INSTALLATIONS									
1. INSTALLATION DES DÉBARCADÈRES									
1.1 Installations fixes	4 941	0		4 941	5.0%	4 475	41		4 576
1.2 Équipements	242	0		242	10.0%	124	17		141
2. BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES									
2.1 Bâtiments et installations fixes	20 444	22		20 466	2.0%	9 762	264		10 025
2.2 Installations et machines des chantiers navals et des ateliers*	2 089	82		2 170	5.0%	1 669	96		1 765
B BATEAUX ET DOCK FLOTTANT									
1. BATEAUX BELLE ÉPOQUE	91 600			91 600	3/10%	91 600	0		91 600
La Suisse	19 691			19 691	3/10%	19 691	0		19 691
Simplon	8 706			8 706	3/10%	8 706	0		8 706
Montreux	12 612			12 612	3/10%	12 612	0		12 612
Savoie	13 014			13 014	3/10%	13 014	0		13 014
Rhône	3 995			3 995	3/10%	3 995	0		3 995
Vevey	15 600			15 600	3/10%	15 600	0		15 600
Italie	15 288			15 288	3/10%	15 288	0		15 288
Helvétie	2 694			2 694	3/10%	2 694	0		2 694
2. BATEAUX MODERNES	66 714	572		67 285	3/10%	45 945	1 785		47 730
Lausanne	15 874			15 874	3/10%	13 964	471		14 435
Léman	7 116			7 116	3/10%	5 249	174		5 423
Henry-Dunant	6 134			6 134	3/10%	4 283	155		4 438
Général-Guisan	5 256			5 256	3/10%	5 219	28		5 247
Ville-De-Genève	9 748			9 748	3/10%	5 515	289		5 804
Morges	4 056			4 056	3/10%	1 744	118		1 862
Lavaux	4 148	572		4 720	3/10%	1 852	174		2 026
Valais	6 020			6 020	3/10%	2 514	200		2 714
Col-Vert	1 433			1 433	3/10%	1 363	32		1 395
Coppet	3 543			3 543	3/10%	2 195	74		2 269
Genève	3 386			3 386	3/10%	2 045	70		2 116
3. AUTRES BATEAUX	85			85	5.0%	85			85
4. AUTRES INSTALLATIONS FLOTTANTES (DOCK)	3 219			3 219	5.0%	3 218	1		3 219
C DIVERS									
1. VÉHICULES À MOTEUR	352		73	279	12.5%	179	25	28	176
2. OBJETS MOBILIERS									
2.1 Informatique/câblage réseau	1 023			1 023	25/10%	964	15		979
2.2 Billetterie	1 126			1 126	25/10%	892	71		963
2.3 Objets mobiliers et divers	1 207			1 207	10.0%	1 145	11		1 157
TOTAL DES OBJETS ACHEVÉS	193 041	675	73	193 643		160 057	2 326	28	162 355
D OBJETS INACHEVÉS									
1. Nouveau bateau de transport public		10 216		10 216					10 216
2. Valais		45		45					45
3. Halle sud	1 450	1 701		3 151					3 151
4. Pont roulant	314	1 093		1 407					1 407
5. Rhône	1 747	4 999		6 746		1 747	4 999		6 746
6. Divers	65	690	583	173					173
TOTAL DES OBJETS INACHEVÉS	3 577	18 744	583	21 738		1 747	4 999	0	6 746
TOTAL GÉNÉRAL	196 618	19 419	656	215 382		161 804	7 325	28	169 101
* Dont objets part. ou totalement financés par leasing:	378	0	0	378		159	38	0	197

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2020

	2020 en KCHF	2019 en KCHF
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat avant éléments extraordinaires	88	596
Amortissements sur immobilisations corporelles	7 325	4 029
Variation des provisions et réserves	-2 330	-411
Variation comptes de régularisation	-3 291	4 381
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXPLOITATION	1 792	8 595
Variation débiteurs	2 699	-1 352
Variation créanciers et fournisseurs et autres dettes à court terme	35	1 134
Variation approvisionnements	141	-221
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 875	-439
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	4 667	8 157
Produits extraordinaires	82	25
Charges extraordinaires	-170	-622
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	4 579	7 560
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS ET DE DÉINVESTISSEMENTS		
Bâtiments et installations	-104	-365
Bateaux et dock flottant	-572	-533
Divers	45	-209
Travaux en cours	-18 161	-2 698
FLUX DE FONDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS ET AUX DÉINVESTISSEMENTS	-18 792	-3 805
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation du capital	0	0
Variation des crédits des pouvoirs publics	0	0
Variation des crédits bancaires et privés	13 011	1 035
Variation des leasings financiers	-239	-567
FLUX DE FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	12 772	468
Variation des disponibilités	-1 440	4 223
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	12 344	8 121
DISPONIBILITÉS NETTES AU 31 DÉCEMBRE	10 904	12 344
DISPONIBILITÉS		
Caisses et comptes de chèques postaux	319	722
Banques comptes courants commerciaux	10 585	11 622
TOTAL	10 904	12 344

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2020**PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES**

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions de la Loi sur le transport des voyageurs (LTV) et de l'ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) concernant la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC) ainsi que du Code des Obligations (CO). En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en milliers de francs suisses.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION**Périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation du Groupe CGN inclut l'ensemble des sociétés suivantes au 31.12.2020, toutes consolidées à 100% :

- Groupe CGN SA, maison-mère
- CGN SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA
- CGN Belle Époque SA, détenue à 100% par Groupe CGN SA

Toutes ces sociétés ont leur siège social à Lausanne.

Date de clôture des comptes

Les trois sociétés consolidées (voir ci-dessus) bouclent leur exercice à la même date, soit au 31.12 de chaque année. Les comptes 2020 sont donc le résultat de la consolidation de chacune des sociétés au 31.12.2020.

Principes de consolidation

La consolidation du Groupe CGN se base sur les comptes révisés des entreprises appartenant au périmètre de consolidation du groupe.

L'ensemble des actifs, passifs, ainsi que les revenus et charges du compte de résultat sont par principe consolidés selon la méthode d'intégration globale. Les postes internes au groupe, tant au bilan que dans le compte de résultat sont éliminés, y compris les gains qui peuvent en résulter. La valeur des participations du Groupe CGN SA dans ses sociétés filles, ainsi que le capital-actions de chacune des sociétés filles ont, selon le principe décrit ci-dessous, été éliminés.

Méthode de consolidation des fonds propres

La consolidation des fonds propres est effectuée selon la méthode du coût d'acquisition.

Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties du périmètre de consolidation, à leur date d'achat ou de vente.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Époque SA a été réalisée entre le 16 mai 2012 (décision de l'Assemblée générale) et le 26 juin 2012 (date d'inscription

au Registre du commerce) par transfert de patrimoine de Groupe CGN SA avec effet rétroactif au 01.01.2012.

Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 01.01.2012 (valeur de clôture au 31.12.2011 après assainissement financier). La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

Comptabilisation des différentes monnaies

Aucune société du Groupe n'établit ses comptes en monnaies étrangères.

CONTRATS D'IMPORTANCE EN COURS

Dans le cadre du projet de rénovation du bateau « Rhône », trois conventions spécifiques ont été établies entre CGN Belle Époque SA et le Canton de Vaud (DIRH), CGN Belle Époque SA et les autres sociétés du groupe CGN, et enfin entre CGN Belle Époque SA et l'ABVL.

Dans le cadre du projet d'acquisition de deux nouveaux bateaux NAVIEXPRESS, un contrat de construction des bateaux a été signé entre CGN SA et l'entreprise Shiptec en 2020. La restauration sur l'ensemble de la flotte, à l'exception du bateau « Montreux », a été sous-traitée à la société Eldora Traiteur SA jusqu'au 26 octobre 2020.

Depuis cette date, la restauration à bord des bateaux est assurée par Café Léman SA, pour une durée minimale de 5 ans.

Un contrat de prestations avec le Canton de Genève couvrant la période 2019 à 2024 a été signé en 2018 (voir également point 25 ci-dessous).

PROCÉDURES ET ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS EN COURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Suite au contrôle TVA réalisé en mars 2019 au sein du groupe, l'Administration fédérale des contributions (AFC) conteste deux éléments relatifs à la comptabilisation de la répartition de la TVA entre la Suisse et la France d'une part, ainsi que l'absence de TVA sur les subventions françaises. La CGN conteste cette position mais a tout de même provisionné un montant de KCHF 89' dans les comptes 2019 pour une partie des risques concernant les périodes 2018 et 2019 ainsi que KCHF 75' supplémentaires dans les comptes 2020. La période de contrôle 2014-2017 a, quant à elle, été payée et comptabilisée en 2019 déjà pour un montant de KCHF 492', intérêts compris, sous réserve de l'issue du recours engagé.

Aucun autre litige significatif ou autre événement important ne nécessite un besoin de provision dans les comptes 2020 du groupe (voir rubrique 14 ci-dessous).

ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

Pas d'évènement important survenu après la clôture des comptes hormis la poursuite des effets négatifs de la pandémie de COVID-19, sur l'exercice 2021.

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

COMMENTAIRES SUR LES PRINCIPAUX COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. Débiteurs

Au 31.12.2020, ce poste est en forte diminution et ne comprend plus de poste conséquent (en 2019, ce poste comprenait notamment une facture au Canton de Vaud de KCHF 2 385' réglée en janvier 2020).

Pour les débiteurs faisant l'objet de poursuites, étant en faillite, bénéficiant d'un sursis concordataire ou suscitant des doutes fondés concernant leur capacité de respecter leurs engagements, le groupe CGN constitue une provision adéquate pour risque sur créances douteuses.

2. Approvisionnements

Les stocks sont en général basés sur la valeur d'acquisition ou de réalisation, si cette dernière s'avère plus basse. Il comprend essentiellement des moteurs de rechange ou à installer en 2021, un stock de marchandises du magasin interne, ainsi que les stocks de carburants dans les différentes citernes autour du lac.

3. Actifs de régularisation

Au 31.12.2020, ce poste comprend essentiellement des subventions relatives à l'exercice 2020 à encaisser de la France (KCHF 1 109'), du Canton de Genève (KCHF 750'), de la Confédération (KCHF 347') et du Canton du Valais (KCHF 88'), ainsi que des factures relatives à l'exercice 2021 payées d'avance.

4. Valeurs en portefeuille

La nature des titres détenus correspond plus à des soutiens financiers qu'à des placements à rendement. Leur valeur financière est faible et ils sont totalement amortis.

5. Valeurs incorporelles

Il n'y a pas de valeur incorporelle activée au bilan du Groupe CGN.

6. Compte des immobilisations

Le compte des immobilisations corporelles enregistre, selon le principe des montants bruts :

- en tant qu'augmentations :
 - a. Les dépenses pour la construction ou l'acquisition de nouvelles installations (équipements fixes ou mobiles et véhicules) et les dépenses pour le remplacement d'installations complètes ou de parties d'installations ;
 - b. Les dépenses pour l'extension, le complément, le renouvellement ou la transformation des installations et des véhicules disponibles.

- en tant que diminutions :
Le démantèlement, l'aliénation ou la mise hors service permanente des objets dont les coûts ont grevé le compte des immobilisations lors de leur acquisition. La valeur de l'installation (y compris les imputations ultérieures pour agrandissements ou transformations) est déduite du compte.

Dispositions particulières

Les dépenses pour les installations qui ne sont pas encore en service ou décomptées à la fin de l'année figurent dans le compte « Objets inachevés ».

Amortissements

Le compte d'amortissement au bilan est tenu selon le principe des montants bruts.

Les amortissements sont fixés, d'une part sur la base des coûts de construction et d'acquisition et, d'autre part, sur la base de la durée d'utilisation vraisemblable des installations selon des taux compris dans les fourchettes imposées dans l'ordonnance du DETEC (OCEC; art. 11 et annexe). Il s'agit d'amortissements linéaires qui peuvent varier de cas en cas mais qui suivent, en général, les taux suivants :

Bateaux pour service voyageurs	3.0%
Équipements de bateaux	10.0%
Autres bateaux et installations flottantes	5.0%
Installations de débarcadères	5.0%
Bâtiments et installations fixes	2.0%
Installations et machines	5.0%
Véhicules à moteur	12.5%
Informatique	25.0%
Objets mobiliers, billetterie, câblage	10.0%

Dans le cadre de la restructuration et de l'assainissement de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, l'ensemble des actifs de la Société a été transféré à CGN SA au 01.01.2012 à l'exception des huit bateaux à roues à aubes qui ont été transférés à CGN Belle Epoque SA. Certains actifs transférés à CGN SA ont été partiellement amortis, soit les bateaux « Lausanne », « Coppet », « Genève » et « Valais » ainsi que d'autres actifs divers, pour un montant total de KCHF 3 429'. Les huit bateaux à roues à aubes ont été intégralement amortis (valeur comptable CHF 1.-) pour un montant de KCHF 41 178'. La valeur nette au bilan des actifs immobilisés doit être considérée comme valeur d'usage.

Activation en 2020

Les principes d'activation énumérés ci-dessus sont appliqués comme suit :

- les factures de tiers sont activées à 100%,
- les prestations internes, en conformité avec l'OCEC, sont activées aux coûts complets provenant de la comptabilité analytique.

En 2020, les investissements nets de l'ensemble du groupe se sont élevés à KCHF 18 792'.

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

7. Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles

	2020 en KCHF	2019 en KCHF
Bateaux à vapeur, à moteur et dock flottant (AESN)	177 673'	170 872'
Bâtiments	22 777'	22 777'
Débarcadères	236'	480'
Biens mobiliers	5 830'	5 830'

La Compagnie, en tant que membre de l'Association d'Assurance des Entreprises Suisses de Navigation (AESN), est assurée conformément aux normes suisses pour les compagnies de navigation contre des prétentions en dommages et intérêts (responsabilité civile et CASCO).

En tant que membre de l'AESN, la Société est couverte sur le principe du pool des sociétés pour un montant de CHF 80 millions en responsabilité civile.

La couverture de l'AESN en CASCO pour l'ensemble de la flotte CGN, ainsi que du dock flottant, est de KCHF 177 673' soit KCHF 76 172' pour la flotte appartenant à CGN SA ainsi que le dock, et KCHF 101 501' pour la flotte historique appartenant à CGN Belle Epoque SA.

8. Fonds en faveur du personnel

Ces fonds (total au 31.12.2020 : KCHF 938') se trouvent à l'actif et au passif du bilan.

Ils représentent le fonds de la caisse de secours en cas de maladie pour KCHF 419', ainsi que le fonds de réserve pour l'amélioration des rentes en cours en faveur du personnel de la CGN pour KCHF 519'. Ces deux fonds sont des fonds paritaires dans lesquels sont représentés, de manière paritaire, la Direction de l'entreprise ainsi que les collaborateurs.

RÉCAPITULATIF DES LEASINGS EN COURS AU 31.12.2020	DURÉE	MONTANT INITIAL en KCHF	ANNUITÉ en KCHF	INTÉRÊTS PAYÉS JUSQU'À 31.12.2020	INTÉRÊTS DUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE en KCHF	VALEUR RÉSIDUELLE AU 31.12.2020 en KCHF
« Valais »*	2008-2020	4 874	495	1 068	0	0
« Valais complément »*	2008-2020	239	26	63	0	0
Véhicule*	2017-2021	73	15	3	0	0
CNC	2015-2022	119	18	6	0	25
Cisaille/Plieuse	2016-2023	128	19	6	1	39
Fraiseuse	2017-2023	83	12	3	1	37
TOTAL AU 31.12.2020		5 516	585	1 150	2	101
TOTAL AU 31.12.2019				1 147	4	339

* Leasing « Valais », « Valais complément » et « véhicule » dorénavant remboursés.

L'essentiel du matériel informatique est loué sur la base de deux contrats d'une durée de 36 mois et 60 mois respectivement. Au 31.12.2020, la valeur des échéances contractuelles dues est de KCHF 196' (8 trimestres) pour le premier contrat et KCHF 260' (60 mensualités) pour le second.

9. Créanciers et fournisseurs

Ce poste comprend les fournisseurs ordinaires, y compris les factures relatives aux nombreux projets en cours (« Rhône », Halle sud, pont roulant) pour KCHF 2 796', tandis que toutes les autres créances envers des tiers figurent sous la rubrique « autres dettes à court terme ».

10. Leasings financiers

L'achat d'une machine à commande numérique pour l'atelier serrurerie, d'une cisaille/plieuse ainsi que d'une fraiseuse ont été financés par le biais de trois contrats de leasing. Ces transactions sont considérées comme des leasings financiers (et non opérationnels). Ils sont donc portés au bilan. La valeur comptable nette des objets financés par leasing figure dans les actifs immobilisés, tandis que la dette de leasing y relative figure au passif du bilan, dans les fonds étrangers à court et long termes. Tous les autres contrats de leasings réalisés par le passé ont été remboursés, y compris en 2020 les deux leasings pour le financement du « Valais » et d'un véhicule.

La valeur des leasings au bilan est présentée séparément selon que l'échéance des remboursements est inférieure à 12 mois (court terme) ou supérieure (long terme).

Au 31.12.2020, la valeur nette à l'actif des objets financés par leasing est de KCHF 182'.

A la même date, les intérêts contractuellement dus et payables d'ici à l'échéance des différents contrats s'élèvent à KCHF 2' (KCHF 4' au 31.12.2019).

La valeur résiduelle au bilan des dettes de leasings (hors intérêts dus jusqu'à l'échéance) au 31.12.2020 est de KCHF 101' (KCHF 339' en 2019).

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

11. Passifs de régularisation

Au 31.12.2020, le solde de KCHF 5 778' représente, principalement, des avances reçues dans le cadre du financement du « Rhône » (cantons et ABVL, KCHF 4 254'), des recettes encaissées par avance (carte Horizon, black Friday, Interdiscount KCHF 1 139'), ainsi qu'un solde de subventions 2020 à restituer au Canton de Vaud (KCHF 279').

12. Actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements

	2020	2019
DETTE en KCHF	ACTIFS MIS EN GAGE en KCHF	
Bâtiments		
Emprunt hypothécaire 1 ^{er} et 2 ^e rangs, de la Banque Cantonale Vaudoise, grevant des biens immobiliers de la Compagnie	1 543'	10 682'
En 2020, l'amortissement annuel de la dette a été de KCHF 31' tandis que l'intérêt est de 1.15%/an (taux fixe à 6 ans) sur un montant de KCHF 1 228' et 1.8%/an sur un montant de KCHF 315'.		
Crédit de construction 1 ^{er} et 2 ^e rangs, auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, grevant des biens immobiliers de la Compagnie	3 608'	10 682'

Ce crédit sera consolidé à l'échéance des travaux, courant 2021, au taux réservé de 1.2% pour une durée de 10 ans.

Emprunt privé obligataire de KCHF 10 000', depuis le 30 septembre 2020, pour le financement de la première tranche des travaux de construction de deux nouveaux bateaux Naviexpress au taux de 0.35%, sans amortissement jusqu'en 2039. Ce prêt sera porté à KCHF 30'000 au 30 juin 2021, aux mêmes conditions. Le solde du financement des bateaux sera effectué courant 2021 pour un montant de KCHF 30'600. L'intégralité des prêts est garantie par la Confédération.

Dans le cadre de l'aide de la Confédération aux entreprises pour le financement de la perte de recettes en lien avec la pandémie COVID-19, la CGN s'est vue octroyer deux crédits « COVID » de KCHF 500' et KCHF 2 300' respectivement, le premier ayant fait l'objet d'un versement sur les comptes de la CGN tandis que le second est utilisable sous forme de limite de crédit. Le taux d'intérêt actuel est de 0% sur le premier crédit entièrement garanti par la Confédération et de 0.55% sur le second crédit garanti à hauteur de KCHF 2 150' par la Confédération. Aucun plan d'amortissement n'est actuellement en place pour le premier crédit tandis que le second crédit s'amortit à raison de KCHF 541' par an.

Pendant la durée de recours au crédits COVID-19 l'entreprise ne peut pas distribuer de dividendes, ni de tantièmes, ni rembourser des apports en capital. De plus d'autres restrictions s'appliquent à l'octroi et au remboursement de prêts à des sociétés du groupe et aux propriétaires. Conformément aux dispositions relatives à perte de capital et/ou au surendettement selon l'article 725CO, le crédit COVID-19 cautionné à hauteur de KCHF 500' n'est pas considéré comme du capital étranger jusqu'au 31 mars 2022 (art. 24 de la loi sur les cautionnements solidaires liés au COVID-19).

Bateaux

Emprunt hypothécaire 2^e rang des pouvoirs publics grevant l'ensemble des biens de la Compagnie (hors actifs financés par leasing) conditionnellement remboursable en fonction des résultats.

Aucun remboursement ni paiement d'intérêts en 2020) :	46 101'	31 044'
Confédération	1 257	
Canton de Vaud	0	
Canton de Genève	0	
Canton du Valais	0	
Commune de Lausanne	990	

TOTAL**2 247**

Ce prêt est sans intérêt et sans amortissement.

Dans le cadre de l'assainissement et de la restructuration de l'ancienne Compagnie générale de navigation sur le lac Léman SA, la participation sous forme de prêt des Cantons de Vaud, Genève et Valais a été abandonnée.

La valeur des emprunts au bilan est présentée séparément selon que l'échéance des remboursements est inférieure à 12 mois (court terme) ou supérieure (long terme).

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

13. Engagement de prévoyance et autres charges sociales

Dans le but d'assainir de manière durable sa Caisse de pension, la CGN, avec l'appui du Canton de Vaud, a pris la décision de changer de Caisse de pension avec effet au 01.07.2010. Depuis cette date, la prévoyance professionnelle des employés de la CGN est assurée auprès de PROFELIA, institution de prévoyance des Retraites Populaires, entité juridiquement distincte conformément au droit suisse. Dans le cadre du plan d'assainissement mis en place lors de ce changement, un prêt de KCHF 8 489' a été octroyé à la CGN en 2010 déjà par les Retraites Populaires. Suite au décompte définitif relatif au transfert depuis l'ASCOOP (ancienne Caisse de pension de la CGN), un prêt complémentaire de KCHF 529' a été octroyé en 2011 afin d'atteindre l'objectif d'assainissement fixé, soit un taux de couverture de 90%. Le montant définitif du prêt s'établit dès lors à KCHF 9 018'.

Ce crédit de KCHF 9 018' étant arrivé à échéance au 31.12.2019, il a été renouvelé pour une nouvelle période de 7 ans, sans amortissement au taux de 0.3%

Au 31.12.2020, le taux de couverture de la caisse est de 108.5% (taux provisoire, chiffres définitifs pas encore connus).

Le règlement de prévoyance prévoit la couverture des conséquences économiques résultant de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

La contribution de l'employeur est reprise sans modification dans le compte charges sociales en tant que charges de l'entreprise découlant des engagements de prévoyance.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe CGN est engagé par CGN SA. Le contrat avec PROFELIA a donc été transféré en 2012 à CGN SA.

Toutes les factures mensuelles d'acomptes de cotisations relatives à 2020 ont été payées.

14. Provisions

Cette rubrique comprend les postes principaux suivants :

	VARIATION	2020	2019
	en	en	en
	KCHF	KCHF	KCHF
Provision pour heures supplémentaires :			
Attribution en 2020	57'	1 405'	1 348'
Provision Alliance SwissPass (abonnements forfaitaires CFF) :			
Dissolution en 2020	810'	1 852'	2 662'
Provision abonnements CGN :			
Dissolution en 2020	383'	676'	1 059'
Provision risque TVA :			
Attribution en 2020	75'	164'	89'
Provision réparation « Italie » :			
Dissolution en 2020	125'	0'	125'

Début 2019, la CGN a subi un contrôle TVA portant sur les exercices 2014 à 2017 (voir plus haut). Les résultats de ce contrôle étant partiellement contestés, un montant de KCHF 492', intérêts de retard compris, a été payé et comptabilisé, sous réserve expresse du résultat du recours engagé par la CGN. Ce montant a néanmoins été comptabilisé dans les comptes 2019 afin de prendre en considération tout résultat négatif du recours. Pour les exercices 2018 et 2019, une provision partielle a été constituée dans les comptes, à hauteur de KCHF 89', complétée en 2020 d'un montant de KCHF 75' dans l'attente du résultat du recours qui interviendra ultérieurement.

La provision constituée suite à l'avarie du bateau « Italie » en 2019 a été dissoute en 2020 suite à la réparation du bateau.

15. Fonds en faveur du personnel

Ces fonds se trouvent à l'actif et au passif du bilan.

Ils représentent des fonds de secours en faveur du personnel de la CGN (voir point 8).

16. Prêts actionnaires à la société

Les prêts accordés par la Banque Cantonale Vaudoise peuvent être considérés comme des prêts actionnaires. Au total, ces prêts s'élèvent à KCHF 5 150' au 31.12.2020 (hors limites de crédit en compte courant).

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

17. Structure du capital propre

Le montant du capital social consolidé au 31.12.2020 s'élève à KCHF 19 855'. Les participations de Groupe CGN SA dans les sociétés filles CGN SA et CGN Belle Epoque SA, détenues toutes deux à 100%, ont été compensées par le capital-actions de ces dernières.

18. Actionnaires importants

Se référer au tableau des actionnaires principaux du Groupe CGN SA.

19. Résultat d'exercice et résultat reporté

Le résultat d'exercice étant de KCHF 0' en 2020, il n'y a pas de proposition de répartition du résultat proposée par le Conseil d'administration à la prochaine Assemblée générale.

Conformément aux instructions de l'OFT, la réserve d'amortissement a été dissoute et attribuée directement à la réserve générale.

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

20. Produits de transports bruts

TYPES DE PRODUITS	2020 en KCHF	2019 en KCHF	VARIATION en %
Trafic touristique & régional	13 061'	19 898'	-34.4%
Alliance SwissPass (CFF)	5 630'	6 780'	-17.0%
Locations/Charters	236'	1 754'	-86.5%
TOTAL	18 927'	28 432'	-33.4%

Il n'y a pas eu de modification tarifaire en 2020.

La baisse globale du nombre de passagers transportés s'est quant à elle établie à -38.1%

Les recettes « Alliance SwissPass (CFF) » comprennent la variation de la provision sur les abonnements CFF annuels et ½ tarif (KCHF +810' en 2020).

21. Fermages et loyers

Ce poste comprend principalement les revenus de location correspondant à la sous-traitance par CGN SA de l'activité de restauration sur les bateaux. Ce poste comprend également le revenu relatif à la location, à Eldora SA, puis à Café Léman SA, de locaux administratifs et de stockage sur le site du chantier naval.

22. Prestations internes

Les travaux de rénovation de la flotte de la CGN sont partiellement réalisés en interne par le personnel de la Société, en hiver notamment, lorsque la navigation est réduite. En 2020, aucune heure réalisée sur la flotte n'a été comptabilisée à l'exception des heures effectuées dans le cadre des projets « Rhône » et « nouveaux bateaux » qui sont financées par les projets et donc comptabilisées sous la rubrique des prestations internes.

23. Contribution d'investissements

Le financement partiel des travaux de rénovation du bateau « Rhône » par les Canton de Vaud, Genève et du Valais est comptabilisé en tant que recettes sous la rubrique contribution d'investissements. Le montant total des versements en 2020 a atteint la somme de KCHF 2 373' (KCHF 5 724' depuis le début du projet) pour le Canton de Vaud, KCHF 1 305' (KCHF 2 628' depuis le début du projet) pour le Canton de Genève et KCHF 322' (KCHF 648' depuis le début du projet) pour le Canton du Valais. La somme versée par avance a été comptabilisée en passif de régularisation (point 11 ci-dessus).

24. Autres produits

TYPES DE RECETTES	2020 en KCHF	2019 en KCHF	VARIATION en %
Différence de change	39'	18'	+116.6%
Revenus marketing & Divers	228'	409'	-44.3%
Dons	808'	775'	+4.3%
Revenus kiosques & Navyshop	73'	109'	-33.0%
Location ressources humaines	72'	85'	-15.3%
TOTAL	1 220'	1 395'	-12.6%

Les dons comprennent en 2020, la comptabilisation des dons de l'ABVL dans le cadre de la rénovation du bateau « Rhône » pour un montant de KCHF 798', (voir point 11. ci-dessus).
Le kiosque de Villeneuve n'a pas été ouvert en 2020 pour des raisons de travaux.

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

25. Indemnités

Les indemnités versées par les Cantons, la Confédération helvétique, ainsi que la France figurent sous cette rubrique. Le détail par contributeur est le suivant :

INDEMNITÉS	2020 en KCHF	2019 en KCHF
INDEMNITÉS ART. 28 LTV	3 032	2 624
Part Confédération	1 078	1 234
Part Vaud	1 215	1 391
Solde 2020 à verser Vaud	392	0
Solde 2020 à verser Confédération	347	0
Variation de la réserve pour pertes futures selon art. 36 LTV	1 157	-202
INDEMNITÉS DU CANTON DE VAUD*	8 202	4 830
Avance indemnités 2020	8 873	4 961
Solde 2020 à verser/recevoir	-671	-131
Indemnités exercices antérieurs	0	0
INDEMNITÉS DU CANTON DU VALAIS	659	634
Avance indemnités 2020	571	594
Solde 2020 à verser/recevoir	88	40
Indemnités exercices antérieurs	0	0
INDEMNITÉS DU CANTON DE GENÈVE	2 752	1 997
Avance indemnités 2020	2 016	2 006
Indemnité complémentaire COVID	750	0
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	-11	-7
Part de subvention non dépensée	-4	-2
Solde indemnités à verser/recevoir	0	0
INDEMNITÉS FRANCE	2 193	2 015
TOTAL	17 995	11 899

* Les indemnités 2020 du Canton de Vaud ne comprennent pas le financement, à hauteur de KCHF 43', de travaux réalisés sur les débarcadères.

En sus des subventions ci-dessus mentionnées, le Canton de Genève met à disposition de la CGN, à titre gratuit, des bureaux administratifs et guichets au quai du Mont-Blanc (valeur locative annuelle selon l'Office des bâtiments de l'Etat de Genève de KCHF 87').

Pour le Canton de Genève, les écritures comptabilisées en 2020 sont présentées selon les exigences du Canton relatives au contrat de prestations 2019-2024, la contribution exceptionnelle de KCHF 750' en lien avec la crise de la COVID-19 ayant été ajoutée et comptabilisée en sus du montant de base.

Pour l'exercice 2020, les décomptes définitifs de la comptabilité analytique n'ayant pas encore été soumis aux Cantons, il s'agit d'une projection.

Les écritures de variation de la réserve pour pertes futures selon art. 36 LTV, ainsi que la variation de la réserve pour la part de subvention non dépensée du Canton de Genève figurent dorénavant dans la rubrique des variations de réserve en toute fin de présentation des comptes de pertes et profits et ne sont plus intégrées directement en variation des recettes. Un reclassement des données pour 2019 a également été opéré dans les comptes 2020 pour une meilleure comparaison des exercices.

Le calcul des indemnités versées à CGN SA par les Cantons et la Confédération est basé sur l'ensemble du groupe CGN. La comptabilité analytique est donc basée sur les comptes consolidés.

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

26. Charges pour le personnel

L'effectif annuel, hors apprentis, est passé de 216 à 215 (personnes EPT en moyenne annuelle) et l'effectif de pointe durant la saison d'été a, quant à lui, été de 231. L'entreprise forme, par ailleurs 3 apprentis.

La hausse annuelle des salaires en 2020 a été de 1.3% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est due pour 1.3% aux augmentations statutaires et 0.0% aux augmentations réelles. L'indice des prix à la consommation (IPC) d'octobre 2019 s'est établi à -0.2%.

Au 31.12.2020, la Direction de la société est toujours composée de 6 personnes. Le montant brut des charges salariales de l'ensemble de l'équipe de Direction s'est élevé à KCHF 1 121' en 2020 contre KCHF 1 137' en 2019, indemnités maladie et accident perçues déduites.

La CGN a perçu, au titre d'indemnités sur la réduction des heures de travail (RHT) en lien avec la pandémie, un montant de KCHF 1 488' qui a été comptabilisé dans les charges du personnel.

27. Dépenses générales

Le poste « Conseil d'administration » comprend les honoraires des différents Conseils d'administration qui se sont élevés en 2020 (hors frais) à KCHF 305' contre KCHF 378 en 2019.

Le poste « Autres mandataires de la Société » comprend principalement les différentes études et conseils obtenus auprès d'entreprises spécialisées dans des domaines spécifiques, notamment dans le cadre de l'accompagnement des gros projets d'investissement ou d'expertise pour la définition des horaires.

Les cotisations et taxes comprennent la perte de 2.3% de TVA réalisée sur la part française du chiffre d'affaires. Ce taux correspond à la différence du taux de perception entre la France (10%) et la Suisse (7.7%).

Un taux forfaitaire de TVA de 3.7% est appliqué sur les subventions suisses reçues. Suite au contrôle TVA réalisé en 2019, la CGN a provisionné un montant correspondant à la perception de la TVA sur les subventions françaises, dans l'attente du résultat du recours déposé par la CGN.

28. Achats marchandises

Ce poste comprend l'ensemble des achats pour des prestations à des tiers. Il s'agit essentiellement des prestations pour tiers du chantier naval mais également des achats de marchandises pour les kiosques ou le Navysshop.

29. Énergie

Le prix moyen du carburant consommé durant l'année a baissé, passant de CHF 0.73 / litre en 2019 à CHF 0.70 / litre en 2020. La consommation a quant à elle été en baisse significative par rapport à l'année précédente (3 701 869 litres en 2020 contre 4 462 611 litres en 2019 soit -17.0%).

Pour 2021, 2022 et 2023, une grande partie des besoins a également été achetée à terme ces dernières années, à des prix inférieurs aux offres remises aux Cantons. Pour 2021, les commandes placées à terme ont atteint environ 66% des besoins ou 2 950'000 litres (KCHF 3 679') tandis que pour 2022 elles ont atteint environ 69% des besoins ou 3'125'000 litres (KCHF 3 466') et enfin pour 2023, elles ont atteint 66% des besoins soit 3'125'000 litres (KCHF 3 497').

30. Fournitures et prestations de tiers pour l'entretien

Certains bateaux vieillissants ou en bout de vie entraînent des coûts importants et en hausse régulière.

La valeur comptable de la flotte Belle Epoque étant évaluée à CHF 1.-, les travaux effectués sur les huit bateaux sont passés directement en charge d'entretien ou activés puis amortis immédiatement dans les comptes annuels.

Les sinistres sont comptabilisés à la valeur nette, la part des sinistres non couverte par les assurances étant en principe comptabilisée sous cette rubrique tandis que les éventuelles franchises sont comptabilisées sous la rubrique assurances. Le montant des franchises en 2020 s'est élevé à KCHF 29'.

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

31. Amortissements

La charge d'amortissement en 2020 est en hausse de KCHF 4 029' à KCHF 7 325'. Cette hausse provient essentiellement des travaux de rénovation du bateau « Rhône » (KCHF 4 999' en 2020 contre KCHF 1 727' en 2019) qui doivent être intégralement amortis sur l'exercice afin de maintenir la valeur comptable de la flotte Belle Epoque à CHF 1.-

Avec l'amortissement extraordinaire de la flotte Belle Epoque à CHF 1.-, la charge d'amortissement annuelle ordinaire comptabilisée ne correspond dorénavant plus à la valeur usuelle d'amortissement d'une flotte de la taille de la CGN.

32. Frais de capitaux

La dette correspondant à l'achat de bateaux et autres objets sous forme de leasing figure au passif du bilan de la Société. Les annuités sont comptabilisées partiellement sous forme de remboursement de la dette et partiellement sous forme de charges d'intérêts sous cette rubrique.

Ce poste comprend également les intérêts sur le prêt Retraites Populaires octroyé dans le cadre de l'assainissement de la Caisse de pension. Le taux d'intérêt moyen est de 2.74% sur une durée de 10 ans. La charge sur l'exercice 2020 est de KCHF 247'. Ce prêt a été renouvelé auprès des Retraites Populaires pour une durée de 7 ans, sans amortissement, au taux de 0.3%.

L'échéance des dettes portant intérêt est la suivante (hors crédit de construction pour la Halle Sud, crédit qui sera consolidé en 2021, solde au 31.12.2020 : KCHF 3 608') :

Dettes exigibles à moins d'un an	KCHF	79'
Dettes exigibles dans les 1 à 5 ans	KCHF	677'
Dettes exigibles à plus de 5 ans	KCHF	20 406'
TOTAL	KCHF	21 162'

Par ailleurs, la Société bénéficie d'une limite de crédit en compte courant historique pour sa trésorerie de KCHF 1 000', jamais utilisée en 2020. Cette limite de crédit a été complétée par deux prêts « COVID I et II » de respectivement KCHF 500' et KCHF 2 300', le second sous forme de limite de crédit pas utilisée en 2020 (voir point 12 ci-dessus).

33. Charges et produits extraordinaires

Les charges et produits extraordinaires s'élèvent à KCHF 88' et représentent, pour l'essentiel, les provisions effectuées relatives au contrôle TVA à hauteur de KCHF 75', dans l'attente du résultat du recours effectué par la CGN.

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

RÉPARTITION DU CAPITAL-ACTION AU 31 DÉCEMBRE 2020

2019		2020		ACTIONNAIRES
ACTIONS	% TOTAL	ACTIONS	% TOTAL	
294 030	37.02	294 030	37.02	État de Vaud
177 238	22.32	177 238	22.32	ABVL/Pro Vapore
119 145	15.00	119 145	15.00	État de Genève
32 602	4.11	32 602	4.11	État Valaisan
11 632	1.46	11 632	1.46	Commune de Lausanne
10 000	1.26	10 000	1.26	Sandoz FF Holding SA
8 000	1.01	8 000	1.01	Banque Cantonale Vaudoise
8 000	1.01	8 000	1.01	Landolt A.
7 007	0.88	7 007	0.88	Hôtellerie Vaudoise
6 729	0.85	6 729	0.85	Ville de Genève
5 000	0.63	5 000	0.63	Biotonus Clinique Bon-Port
4 162	0.52	4 162	0.52	Commune de Montreux
3 999	0.50	3 999	0.50	Bemido SA
3 835	0.48	3 835	0.48	Commune de Vevey
3 000	0.38	3 000	0.38	May Peter Michael
2 665	0.34	2 665	0.34	De Picciotto G.
2 500	0.31	2 500	0.31	Conseil du Léman
2 415	0.30	2 415	0.30	Commune de Morges
2 145	0.27	2 145	0.27	Commune de Coppet
2 059	0.26	2 059	0.26	Oesch K.
1 700	0.21	1 700	0.21	Patek Philippe SA
0	0.00	1 400	0.18	Zubler A.
1 300	0.16	1 300	0.16	DSR
1 238	0.16	1 238	0.16	Rivendell Holding SA
1 200	0.15	1 200	0.15	Menoudakos J.
1 000	0.13	1 000	0.13	Lombard T./LODH
853	0.11	853	0.11	Commune de La Tour-de-Peilz
700	0.09	700	0.09	Retraites Populaires
643	0.08	643	0.08	Pictet C-H.
574	0.07	574	0.07	Ville de Nyon
565	0.07	565	0.07	Commune de Bourg-en-Lavaux
550	0.07	550	0.07	Landolt F.
515	0.06	515	0.06	Fauchier T.
500	0.06	500	0.06	Mirabaud & Cie
422	0.05	422	0.05	Demole G.
380	0.05	380	0.05	Commune de Saint-Sulpice
369	0.05	369	0.05	Commune de Rolle
75 525	9.51	74 125	9.33	Autres porteurs
794 197	100.00	794 197	100.00	

CONSOLIDÉ GROUPE CGN

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

RAPPORT

de l'Organe de révision sur les comptes consolidés à
l'Assemblée générale des Actionnaires de
GROUPE CGN SA – Lausanne

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de **GROUPE CGN SA**, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2020

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

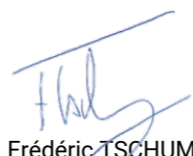
Conformément à l'article 728a alinéa 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Lausanne, le 14 avril 2021
OZY/FTS/vgr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire


Laurent BORGEAUD
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable


Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : comptes consolidés



GROUPE CGN SA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

ACTIF

	NOTES	31.12.2020 en CHF	BILAN en %	31.12.2019 en CHF	BILAN en %
A ACTIF CIRCULANT					
1. TRÉSORERIE		0	0.0%	0	0.0%
1.1 Banques c/c commerciaux		0	0.0%	0	0.0%
2. CRÉANCES À COURT TERME		0	0.0%	0	0.0%
2.1 Débiteurs sociétés du Groupe	1	0	0.0%	0	0.0%
B ACTIF IMMOBILISÉ					
		19 854 925	100.0%	19 854 925	100.0%
1. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		19 854 925	100.0%	19 854 925	100.0%
1.1 Participation CGN SA	2	19 754 925	99.5%	19 754 925	99.5%
2.1 Participation CGN Belle Époque SA		100 000	0.5%	100 000	0.5%
TOTAL ACTIF		19 854 925	100.0%	19 854 925	100.0%

PASSIF

	NOTES	31.12.2020 CHF	BILAN %	31.12.2019 CHF	BILAN %
A CAPITAUX ÉTRANGERS					
1. CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		0	0.0%	0	0.0%
1.1 Créanciers sociétés du Groupe	1	0	0.0%	0	0.0%
B CAPITAUX PROPRES					
		19 854 925	100.0%	19 854 925	100.0%
1. CAPITAL-ACTIONS	3, 4	19 854 925	100.0%	19 854 925	100.0%
1.1 794197 actions nom. CHF 25.-		19 854 925	100.0%	19 854 925	100.0%
2. RÉSERVE FACULTATIVE ISSUE DU BÉNÉFICE		0	0.0%	0	0.0%
2.1 Résultat exercice		0	0.0%	0	0.0%
2.2 Résultat reporté		0	0.0%	0	0.0%
TOTAL PASSIF		19 854 925	100.0%	19 854 925	100.0%

GROUPE CGN SA

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020

	NOTES	2020 en CHF	VARIATION en %	2019 en CHF
A PRODUITS SOCIÉTÉS DU GROUPE				
	5	115 482	82.3%	140 395
Total des produits		115 482	82.3%	140 395
B DÉPENSES GÉNÉRALES				
1. Conseil administration (jetons de présence et suivi de mandats/projets)	6	69 548	77.7%	89 510
2. Organe de révision		11 000	100.0%	11 000
3. Autres mandataires de la Société		0	NA	1 326
C FRAIS DE CAPITAUX				
		2 320	61.2%	3 790
D IMPÔTS				
	7	32 615	93.8%	34 769
Total des charges d'exploitation		115 482	82.3%	140 395
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0	NA	0

NA = ratio non applicable

GROUPE CGN SA

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2020

	2020 CHF	2019 CHF
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	0	0
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXPLOITATION	0	0
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		
Variation débiteurs	0	0
Variation créanciers et fournisseurs	0	0
FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'EXPLOITATION	0	0
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS		
Investissements	0	0
FLUX DE FONDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS	0	0
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation du capital	0	0
FLUX DE FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	0	0
DISPONIBILITÉS NETTES AU 31 DÉCEMBRE		
Variation des disponibilités	0	0
Disponibilités au 1 ^{er} janvier	0	0
DISPONIBILITÉS NETTES AU 31 DÉCEMBRE	0	0

GROUPE CGN SA

ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2020**PRINCIPES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES**

Sauf avis contraire et pour des motifs de présentation, tous les montants sont mentionnés en francs suisses.

PRINCIPE D'ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS

Groupe CGN SA est une société anonyme ayant son siège à Lausanne.

Les participations sont évaluées selon la méthode du coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires.

Les éventuelles sociétés acquises ou vendues sont intégrées, respectivement sorties, du périmètre à leur date d'achat ou de vente.

La création des sociétés CGN SA et CGN Belle Epoque SA a été réalisée entre le 16 mai 2012 (décision de l'Assemblée générale) et le 26 juin 2012 (date d'inscription au Registre du commerce) par transfert de patrimoine du Groupe CGN SA avec effet rétroactif au 01.01.2012.

Les valeurs de transfert correspondent à la valeur comptable au 01.01.2012 (valeur de clôture au 31.12.2011 après assainissement financier). La valeur des participations de Groupe CGN SA dans ses sociétés filles correspond à la valeur du capital-actions de chacune des sociétés après transfert.

Nous avons renoncé à effectuer une réévaluation de la valeur de ces participations au 31.12.2020, partant du principe que celle-ci n'a pas été modifiée.

OBLIGATION DE GARANTIE EN FAVEUR DE TIERS

L'Administration fédérale des contributions (AFC) a accepté la demande de la CGN de créer un seul groupe TVA pour l'ensemble du groupe CGN. Ceci signifie que les déclarations TVA se font sur la base de l'ensemble du groupe et qu'il en découle une solidarité des sociétés du groupe.

CONTRATS D'IMPORTANCE EN COURS

Dans le cadre du projet de rénovation du bateau « Rhône », trois conventions spécifiques ont été établies entre CGN Belle Epoque SA et le Canton de Vaud (DIRH), CGN Belle Epoque SA et les autres sociétés du groupe CGN, et enfin entre CGN Belle Epoque SA et l'ABVL. Aucun contrat d'importance prenant effet en 2020 n'a été signé en 2020.

LITIGES EN COURS

Aucun litige significatif ne nécessite un besoin de provision dans les comptes.

1. Débiteurs/ Créanciers sociétés du Groupe

Au 31.12.2020, Groupe CGN SA n'a ni dette ni créance envers les autres sociétés du Groupe.

2. Participations essentielles

Les sociétés CGN SA ainsi que CGN Belle Époque SA sont toutes deux détenues à 100% par Groupe CGN SA. Leur siège social est à Lausanne.

3. Structure du capital propre

Le montant du capital-actions au 31.12.2020 s'élève à CHF 19 854'925.- soit 794'197 actions d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune.

4. Actionnaires importants

Se référer au tableau des Actionnaires principaux de Groupe CGN SA.

5. Produits sociétés du groupe

L'ensemble des frais d'exploitation de Groupe CGN SA est refacturé à CGN SA sous forme d'honoraires de gestion. Le résultat comptable du groupe CGN SA qui en découle est nul.

6. Conseil d'administration

Le poste Conseil d'administration représente les honoraires du Conseil d'administration, y compris frais divers.

7. Impôts

Groupe CGN SA, de par ses activités de société de participations, n'est pas exonérée d'impôts.

GROUPE CGN SA

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DE L'EXERCICE 2020**RAPPORT**

de l'Organe de révision sur le contrôle ordinaire à
l'Assemblée générale des Actionnaires de
GROUPE CGN SA – Lausanne

En notre qualité d'Organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de **GROUPE CGN SA**, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'Organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

GROUPE CGN SA

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a alinéa 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.


En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Lausanne, le 14 avril 2021
OZY/FTS/vgr

INTERMANDAT SA Société Fiduciaire



Laurent BORGEAUD
Expert-réviseur agréé ASR
Réviseur responsable



Frédéric TSCHUMY
Expert-réviseur agréé ASR

Annexes : - comptes annuels



myclimate.org/01-21-849812



CGN SA
AV. DE RHODANIE 17
CASE POSTALE 390
CH-1001 LAUSANNE
T+41 (0)21 614 62 06
F+41 (0)21 614 62 02
DIRECTION@CGN.CH
CGN.CH

Éditeur responsable: CGN, Gaspard Walther
Impression: Artgraphic Cavin SA
Juin 2021 - 2 000 exemplaires
Conception & réalisation: Cavalcade, Genève
© Photos: CGN SA, Sébastien Tavares Gomes,
ScottVisuals, Bertrand Francey